



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL 25 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de DANNES, sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le vingt et un juin deux mil vingt-et-un.

Etaient présents :

CARTON Olivier
NOREL Roger
DEBRIS Peggy
PUDWELL Karine
LEPRETRE Pascal
LIBERT Patricia
POMMELET Rodrigue
ROBLIN Natacha
LAMBERT Elodie
BAHEUX Corinne
BEAUDLET Myriam
SAILLY Christophe
LELEU Jean-Philippe
GRAVELINES Isabelle
EFFNER Jean-Pierre

Absents excusés : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame LIBERT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 21 Mai 2021.

2021/35 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par courrier en date du 24 juin 2021, Monsieur Frankie GINOLIN l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 24 juin 2021.

Conformément à l'article L2121-2 du Code Général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, Madame Corinne BAHEUX, suivante immédiate sur la liste « Dannes 2020 ensemble, donnons un nouveau souffle » dont faisait partie Monsieur Frankie GINOLIN lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

I) **PRESENTATION PROJET D'IMPLANTATION DU CITY STADE :**

Monsieur le Maire présente le schéma de l'étude sur l'espace public « centralité » réalisé par Landscape + Architecture.

II) **PRESENTATION PAR LA SOCIETE SBT COLUMBARIUM :**

La société SBT COLUMBARIUM située à LONGFOSSÉ, spécialiste de l'aménagement d'espaces cinéraires, propose aux collectivités territoriales l'aménagement d'espaces cinéraires.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Geoffrey SERIS, gérant de cette société, pour la présentation du projet columbarium pour la commune de DANNES.

Monsieur Pascal LEPRETRE fait part aux membres du Conseil Municipal que d'autres devis ont été demandés et qu'il communiquera les éléments lors d'une prochaine réunion.

III) **CONTRATS :**

2021/36 2021/37 Cantine scolaire :

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 16 Septembre 2019, un contrat pour une durée d'un an avait été conclu avec la société Dupont Restauration pour la préparation et la fourniture des repas pour la cantine scolaire municipale et le Centre de Loisirs sans Hébergement. Ce contrat pouvait être renouvelé par reconduction expresse deux fois sans que sa durée ne puisse excéder trois ans.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il a testé avec quelques élus, des membres du CCAS, des aînés prenant leur repas à la cantine et une partie du personnel communal les repas produits par Monsieur LADANT, boucher traiteur à BAINCTHUN.

La différence qualitative avec les repas fournis par la société actuelle Dupont Restauration est remarquable.

Le prix des repas étant un peu plus élevé, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix du repas de cantine à 3 € 50 à partir du 8 juillet 2021.

Après délibération, et à 13 voix pour et 2 abstentions, les Membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de préparation et de fourniture de repas préparés par Monsieur LADANT et fixent le prix d'un repas de cantine à 3 € 50 par enfant et par repas à compter du 8 juillet 2021.

IV) **FINANCES :**

2021/38 2021/39 2021/40 2021/41 Subventions aux sportifs Dannois :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal en date du 12 Avril 2021, les demandes de subventions aux sportifs dannois avaient été évoquées. Par manque de justificatifs, le vote de celles-ci avaient été reporté à une date ultérieure.

Quatre dossiers de demandes de subventions nous sont parvenus : Messieurs RAMBURE Kévin (pratique de la moto), QUÉVAL Florian (pratique du motocross), YVART Antoine (pratique du BMX) et Madame PUDWELL Florine (pratique de l'équitation).

Monsieur le Maire demande à Madame Karine PUDWELL de ne pas prendre part au vote.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions, décident d'octroyer une subvention exceptionnelle de 300 € 00 à Messieurs RAMBURE Kévin, QUÉVAL Florian, YVART Antoine, et Mademoiselle PUDWELL Florine.

2021/42 Occupation du domaine public : redevance terrasse le Marigny :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les exploitants du Marigny souhaitent installer une terrasse sur le trottoir devant leur commerce.

Un arrêté a été rédigé pour occupation du domaine public et il convient de fixer le prix de la redevance.

Madame Isabelle GRAVELINES soulève la question de sécurité car cela se trouve près de la chaussée. Monsieur le Maire répond qu'il a demandé aux exploitants du Marigny d'être très vigilants sur ce point.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de cette redevance à 18 € 00 par an.

Après délibération, et à 10 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, les Membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à fixer le prix de la redevance annuelle pour occupation du domaine public à 18 € 00.

2021/43 Décision budgétaire modificative :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements au budget de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à 13 voix pour et 2 abstentions, d'approuver ainsi qu'il suit la décision modificative N° 1 :

- | | | |
|--|---|---------------|
| - Dépenses d'investissement : Compte 2031 « Frais d'études » | : | + 15 000 € 00 |
| - Dépenses d'investissement : Compte 2313 « Constructions » | : | - 15 000 € 00 |

1. Taxe foncière sur les propriétés bâties : exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les constructions nouvelles à usage d'habitation sont exonérées pendant deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération à 40%, 50%, 60 %, 70%, 80%, ou 90% de la base imposable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 2 ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 2 ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.

2021/44 Extension de la régie location salles :

Monsieur le Maire fait part aux membres au conseil municipal que la salle du camping municipal du Mont Saint Frieux pourrait être louée aux sociétés commerciales et aux associations extérieures au village et qu'il conviendrait d'étendre la régie location de salle Georges Legros, location salle de réunions et vaisselle cassée à la location salle du Camping Municipal du Mont Saint Frieux.

Monsieur Jean-Pierre EFFNER fait remarquer à Monsieur le Maire qu'en période hivernale l'eau est fermée au Camping et qu'il n'y aurait donc pas possibilité pour les personnes louant la salle d'avoir accès aux sanitaires.

Il signale également que pour le reclassement du camping qui a lieu tous les 5 ans, la mise à disposition aux campeurs d'une salle (solution de repli en cas de mauvais temps) est un critère obligatoire.

Monsieur le Maire prend note de ces remarques et informe Monsieur Jean-Pierre EFFNER qu'un contrat de location sera rédigé.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif de location à 50 € 00 par journée.

Les membres du Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions, autorisent Monsieur le Maire à étendre la régie location de la salle Georges LEGROS, salle de réunion, et vaisselle cassée à la location de salle du camping Municipal du Mont Saint Frioux et fixent le tarif à 50 € 00 par journée pour les sociétés commerciales et associations extérieures au village.

V) PERSONNEL :

2021/45 Stagiaire :

Par délibération en date du 26 février 2021, Monsieur le Maire avait été autorisé à verser une gratification à un stagiaire, Monsieur Nicolas ROUBAUD, dont la durée de stage était inférieure à 308 heures. Monsieur Nicolas ROUBAUD a notamment mis en place le nouveau site internet de la Commune.

Après délibération, et à 13 voix pour et 2 abstentions, les Membres du Conseil Municipal décident de fixer le montant de la gratification de Monsieur Nicolas ROUBAUD à 1 000 € 00.

2021/46 Création poste vacataire :

Monsieur le Maire informe qu'en cas de besoin du service public, il convient parfois d'avoir recours ponctuellement à une personne supplémentaire.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'un enfant porteur d'un handicap bénéficie de l'assistance d'une auxiliaire de vie scolaire.

Cet enfant prend ses repas à la cantine et Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge à compter du 1^{er} septembre 2021, la rémunération de son auxiliaire de vie scolaire pendant le temps de cantine.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De créer un emploi de vacataire au sein de la Commune de Dannes et charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement.
- De spécifier que la personne recrutée ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire.
- De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 10 € 25 par heure.

VI) **AFFAIRES GÉNÉRALES** :

2021/47 Dénomination salle de réunions :

Monsieur le Maire propose de donner un nom à la salle de réunions située à côté de la Mairie.

Après délibération, et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal décident de nommer la salle de réunions « Salle Jean LEGER » afin d'honorer Monsieur Jean LEGER, actuel Président de la société musicale la Dannoise, ancien adjoint et conseiller municipal.

Cette inauguration se déroulera le 14 juillet 2021 en la possible présence de Messieurs Guy LENGAGNE et Frédéric CUVILLIER.

VII) **DROITS DE PRÉEMPTION** :

- Terrain situé, 9, rue du Vivier, cadastré AE 437 et AE 439 appartenant à la SARL RICTELLE.
- Terrain et immeuble situés, 96 Rue des Déportés, cadastrés ZA 0037 ZA 0038 et ZA 0039 appartenant à Messieurs LAVIGOGNE Olivier et Hervé et Madame LAVIGOGNE épouse FERRIGNO Sylvie.
- Terrain et immeuble situés, 11, Rue du Château, cadastrés AE 281 appartenant à Monsieur Frédéric WILLER.

VIII) **DIVERS** :

1. **Remerciements subventions** :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des remerciements de l'association Vie Libre et la Ligue contre le cancer pour la subvention attribuée.

2. **Remorque podium** :

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de la société ALTRAD DIFFUSION pour une vente de remorque podium au prix de 15 000 € 00 TTC.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il ne donnera pas suite à cette proposition.

3. **Véhicule Ford transit** :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe SAILLY.

Monsieur Christophe SAILLY rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le véhicule FORD Transit nécessite de gros travaux de réparation et que le contrôle technique de ce véhicule a lieu prochainement. D'importants frais de réparation seront nécessaires.

Monsieur Christophe SAILLY expose à l'assemblée les différents devis demandés chez plusieurs concessionnaires.

Madame Peggy DEBRIS souhaiterait qu'un état des lieux de tous les véhicules soit effectué.

4. Concerts à l'Eglise :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Patrick DRÉANT propose d'organiser trois concerts à l'Eglise de Dannes les 25 Septembre, 23 Octobre et 20 Novembre 2021. Le prix d'entrée de cette manifestation serait fixé à 3 € 00.

La demande de manifestation culturelle a été transmise à l'Abbé Dubrulle (Diocèse d'Arras).

Monsieur le Maire ajoute des points à l'ordre du jour :

2021/48 Présentation du projet : plan de relance continuité pédagogique :

Madame Peggy DEBRIS informe l'assemblée que le projet concernant le plan de relance continuité pédagogique a été retenu.

L'école élémentaire sera équipée d'une classe mobile qui sera composée de tablettes numériques et de logiciels et sera à disposition des quatre classes.

Le budget prévisionnel est de 14 400 € 00 subventionné à 70 %, reste 4 400 € 00 à la charge de la Commune.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de financement appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

2021/49 Convention cynégétique EDEN 62 :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'avenant N°2 à la convention cynégétique 2018/2019 de l'Espace Naturel Sensible du Mont Saint Frieux ainsi que le cahier des charges techniques de la convention cynégétique saison de chasse 2021-2022, entre le Syndicat Mixte Eden 62, la Fédération Départementale des chasseurs du Pas-de-Calais et la Commune de Dannes.

Après délibération, le Conseil Municipal, et à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 et le cahier des charges techniques précités.

Madame Isabelle GRAVELINES demande à Monsieur le Maire la parole : Monsieur Jean-Pierre EFFNER et elle-même ont reçu une lettre anonyme concernant la création de l'association « La ferme aux loisirs ». Elle sollicite l'autorisation de lire ce courrier. Monsieur le Maire refuse la lecture de cette lettre démunie de signature. Il condamne ce genre de pratique et n'y donne pas suite.

Monsieur Jean-Pierre EFFNER interroge Monsieur le Maire sur le dossier école. Monsieur le Maire lui répond qu'une seconde visite de l'expert a eu lieu. Lorsque l'avis sera rendu, une communication sera faite au Conseil Municipal pour ensuite procéder à la résiliation du marché de rénovation énergétique de l'école

Monsieur Rodrigue POMMELET remercie le service administratif pour la gestion des demandes de subventions concernant le city-stade.

La séance est levée à 19 H 40.

